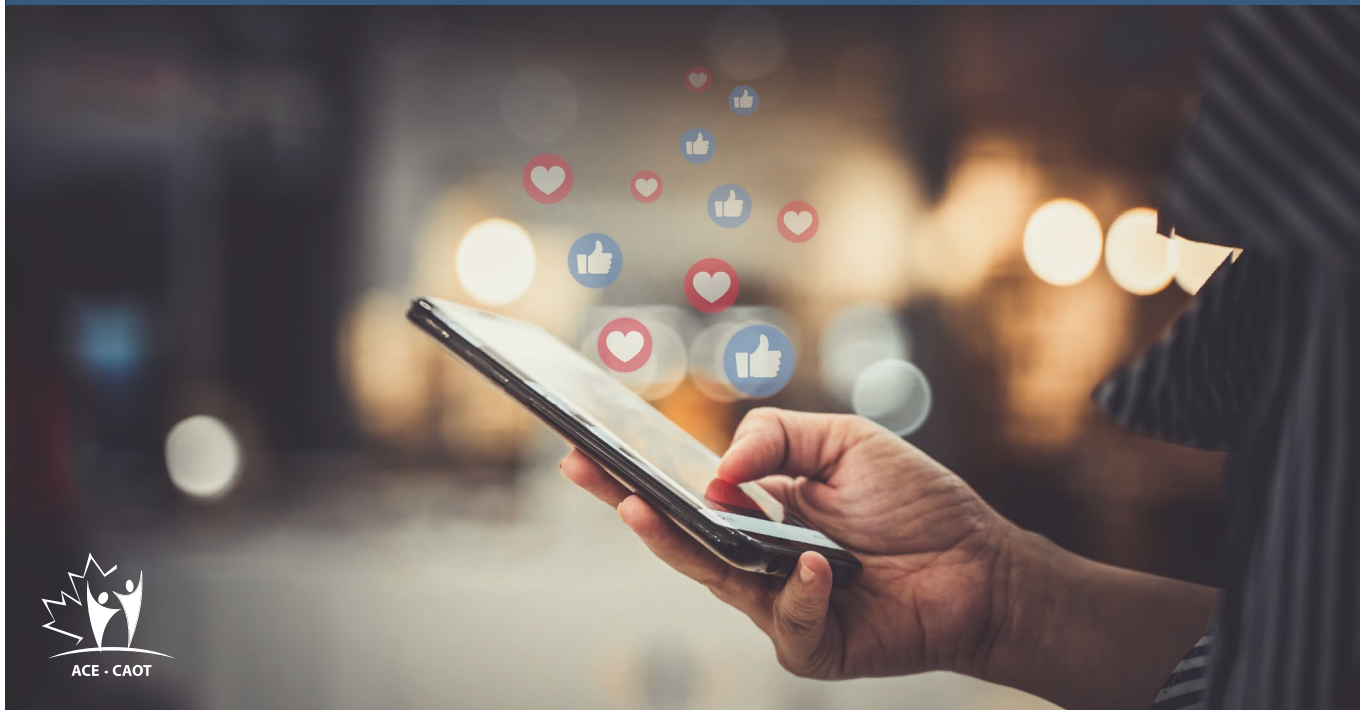


Guide des médias sociaux de l'ACE



Guide des médias sociaux de l'ACE pour le personnel, les bénévoles et les membres

Merci de votre intérêt à contribuer aux plateformes en ligne de l'ACE. Notre présence et notre impact dans les médias sociaux ont considérablement augmenté ces dernières années car nous reconnaissons de plus en plus qu'ils sont un outil important pour soutenir la mission, la vision, les valeurs et les priorités stratégiques de l'association, ainsi que nos objectifs opérationnels, en nous alignant avec et en soutenant les activités de tous les départements de l'ACE. Nous espérons également favoriser la croissance d'une collectivité ergothérapique en ligne qui se partagent des renseignements, des ressources et des actualités liées à l'ergothérapie tout en défendant les intérêts de la profession et en aidant à développer la profession en ligne et hors ligne. L'ACE n'a pas de meilleurs défenseurs que ses employés, ses bénévoles et ses membres! Ces directives ont pour but de vous aider à discuter de votre implication avec l'ACE tout en racontant notre histoire de manière responsable.

L'ACE est actuellement active sur cinq plateformes gérées par l'agent des communications, Chantal Houde :



Facebook
[@CAOT.ca](#)



Twitter
[@CAOT_ACE](#)



Instagram
[@caotace](#)



LinkedIn
[the-canadian-association-of-occupational-therapists-caot](#)



Youtube
**Canadian Association of Occupational Therapists/
Association canadienne des ergothérapeutes**

L'agent des communications crée, gère et rédige les publications et surveille le contenu, les commentaires, ce qui est partagé et toutes les activités des plateformes de l'ACE. Toutes les questions concernant les médias sociaux doivent être adressées à choude@caot.ca. En partageant des renseignements pour l'ACE en ligne, vous ne partagerez pas directement avec les plateformes de l'ACE, mais vous partagerez par l'entremise de vos propres plateformes ou vous enverrez des renseignements à l'agent des communications pour les publier (voir ci-dessous).

Comment utiliser notre guide des médias sociaux

Ce guide est destiné au personnel de l'ACE, aux bénévoles, aux membres du conseil d'administration, aux membres et associés et à toute personne impliquée dans l'ACE. Si vous gérez ou participez à l'un de nos programmes, si vous organisez des promotions, si vous rencontrez des membres de l'ACE ou des collectivités ergothérapeutiques au Canada, si vous assistez à des réunions ou des événements organisés par l'ACE ou au nom de l'ACE, nous vous encourageons à partager votre expérience par l'entremise des médias sociaux. Ces directives devraient vous permettre de savoir quel type de contenu partager et comment le partager sur vos plateformes de réseaux sociaux préférées. Ce document doit être considéré comme un document évolutif qui continuera d'évoluer parallèlement à l'évolution technologique. Nous vous invitons à poser des questions et offrir des suggestions qui peuvent nous aider à clarifier cette politique à l'avenir.

Directives générales pour l'utilisation des médias sociaux

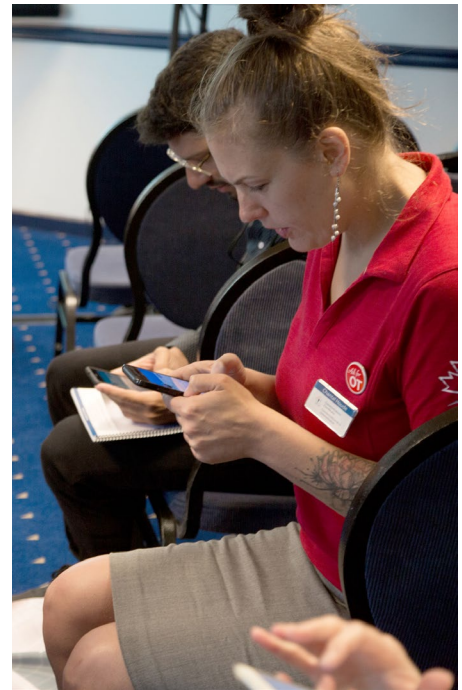
Lorsque vous partagez des renseignements par l'entremise des médias sociaux, vous devez tenir compte de plusieurs choses. En partageant des renseignements à propos de l'ACE, nous vous encourageons à faire preuve de transparence, d'éthique, de précision et de respecter les valeurs fondamentales de l'ACE et ces lignes directrices :

- ne divulguez jamais de renseignements à propos des clients, de renseignements confidentiels à propos de l'ACE ou de renseignements confidentiels sur d'autres employés ou bénévoles de l'ACE
- tenez-vous au courant de, et conformez-vous aux directives ou aux exigences établies par votre organisme de réglementation provincial pour les médias sociaux
- soyez respectueux – n'utilisez pas de langage incendiaire ou insultant, d'obscénités ou d'insultes
- respectez les lois sur le droit d'auteur : il faut toujours reconnaître ceux qui ont le mérite
- ajoutez de la valeur à la conversation - soyez réactif et engageant
- rappelez-vous que les postes peuvent être à la fois publics et permanents
- évitez les communications sociales qui pourraient être interprétées à tort comme portant directement ou indirectement préjudice à la réputation de l'ACE
- en cas de doute, demandez à quelqu'un avant de publier - si vous n'êtes pas certain que quelque chose que vous envisagez de publier est confidentiel ou approprié, contactez l'agent des communications, Chantal, à l'adresse choude@caot.ca, et demandez-lui ses conseils.
- consultez l'article de *Gestion des risques* 2018 : [Risques potentiels liés à l'utilisation des médias sociaux par les membres d'une profession réglementée](#) pour savoir comment réduire vos risques lorsque vous utilisez les médias sociaux.

Générer du contenu

Nous encourageons nos contributeurs à faire preuve de créativité pour le contenu partagé. Vous pourriez vouloir consulter les chaînes de médias sociaux de l'ACE ou consulter d'autres comptes de médias sociaux en ergothérapie que vous suivez pour vous inspirer. Voici quelques idées pour créer une publication intéressante :

- créez de l'anticipation pour un événement à venir pour rehausser l'intérêt sur le sujet
- prévisualisez le matériel qui sera présenté ou partagé lors d'un événement (réunion pédagogique, etc.) à venir
- **utilisez des photos et des vidéos autant que possible** - le contenu multimédia a un taux d'engagement beaucoup plus élevé. Il peut s'agir de photos ou de vidéos d'un événement, de personnes, de lieux, etc.
- donnez votre point de vue sur des questions intéressantes concernant l'ergothérapie
- transmettez des connaissances : si nécessaire, partagez des articles informatifs, des vidéos, des anecdotes, des citations, etc., qui fournissent un contexte plus détaillé à l'histoire racontée
- utilisez des mots-clés reconnaissables et inspirants sur Twitter et Instagram
- écrivez de manière conversationnelle, authentique et positive afin de faciliter l'engagement et de susciter des réponses et/ou des questions



Partager votre contenu

Vous pouvez choisir de partager du contenu sur nos plateformes par l'entremise de l'agent des communications ou sur votre propre plateforme de médias sociaux. Déterminez quelle(s) plateforme(s) est/sont le(s) plus approprié(s) pour le contenu que vous souhaitez partager. Souvent, un mélange des deux (en partageant sur vos propres comptes et en envoyant le contenu à l'ACE pour les comptes officiels) est optimal! Un engagement fréquent et régulier est plus que bienvenu.

Veillez noter que l'agent des communications peut décider de partager votre contenu sur d'autres plateformes qu'elle juge appropriées ou de le montrer à d'autres membres du personnel de l'ACE avant de le publier pour s'assurer que le contenu est conforme au message de l'ACE. Nous nous réservons le droit de refuser de publier si le contenu n'est pas approprié ou pertinent. Veuillez noter que nous ne partageons pas de matériel promotionnel (par exemple pour un événement, un produit, un service ou une campagne de recrutement) sans qu'un accord soit en place. Une demande de publier vos articles promotionnels peut être faite par l'entremise du département pertinent de l'ACE* :

Offres d'emploi : advertising@caot.ca

Événements : advertising@caot.ca

Liste des recherches : advertising@caot.ca

Offres de développement professionnel :
education@caot.ca

Tout ce qui est relié à l'adhésion : membership@caot.ca

* Veuillez noter qu'il n'est pas garanti que votre demande sera acceptée; il peut aussi y avoir des frais.

Partager votre contenu par l'entremise de la/des plateforme(s) de l'ACE

Si vous voudriez que l'agent des communications partage votre contenu par l'entremise de la/des plateforme(s) de l'ACE :

1. Veuillez envoyer le contenu par courriel à l'agent des communications à l'adresse **choude@caot.ca** ou le partager par l'entremise d'un nuage informatique (certains fichiers sont trop volumineux pour le courrier électronique) le plus tôt possible - plus le message est instantané, mieux c'est, mais nous partageons souvent le contenu pendant quelques jours
2. Communiquez les pseudonymes que vous utilisez sur les plateformes de réseaux sociaux à l'agent des communications et demandez-lui si vous souhaitez être étiqueté(e) dans l'article (comme il se doit)

l'agent des communications examinera le contenu et le modifiera, si nécessaire. Rappelez-vous que nous nous réservons le droit de modifier le contenu publié sur nos chaînes de communication et de le refuser s'il ne répond pas à nos exigences.

Partager à partir de votre propre plateforme de médias sociaux

Une autre option consiste à publier du contenu sur vos propres plateformes de médias sociaux. Avez-vous des comptes de médias sociaux que vous utilisez professionnellement? Si tel est le cas, et si vous vous sentez à l'aise de les utiliser à cette fin, n'hésitez pas à en partager le contenu. L'agent des communications peut ensuite procéder à publier par l'entremise des comptes de l'ACE, comme il se doit, ce qui peut entraîner une plus grande utilisation du contenu.

Si vous souhaitez partager à partir de votre compte, veuillez :

1. Aviser Chantal (à l'adresse choude@caot.ca) des pseudonymes que vous utilisez sur les plateformes de médias sociaux afin qu'elle puisse être sûre de vous suivre.
2. Identiquer l'ACE en vous servant des pseudonymes des organisations répertoriées ci-dessus afin que nous puissions procéder à un partage complémentaire, comme il se doit.
 - NE PAS UTILISER le logo de l'ACE comme photo de profil. Nous apprécions que vous souhaitiez sensibiliser les gens, mais il est important que les visiteurs puissent faire la distinction entre les plateformes officielles de l'ACE et les plateformes personnelles..
 - Vous rappeler que nous avons le droit de vous demander de ne pas nous identifier si le contenu crée un risque pour nous

Gérer les interactions négatives

La rétroaction négative sur les publications que vous avez effectuées peut constituer un aspect plus difficile de la communication avec votre collectivité par l'entremise des médias sociaux. L'ACE s'efforce de faire preuve de transparence autant que possible - nous abordons ce type de problèmes et de commentaires lorsqu'ils se présentent, en répondant à des critiques constructives et en gérant tout ce qui n'est pas constructif pour que la conversation soit pertinente et respectueuse. Si vous recevez des commentaires négatifs à propos d'un message concernant l'ACE que vous avez fait sur votre compte de média social, veuillez vous assurer de suivre les directives ci-dessus et de faire preuve de respect et de diplomatie. Si vous ne savez pas comment procéder, vous pouvez contacter l'agent des communications à l'adresse choude@caot.ca pour obtenir de l'aide.

Si le contenu que vous souhaitez publier sur vos plateformes personnelles contient des suggestions d'améliorations à l'ACE, notre approche préférée consiste à contacter directement le personnel de l'ACE par courrier électronique (dans notre page Web – accédez-y en cliquant sur [Contactez-nous](#)), plutôt que de faire part de vos préoccupations par l'entremise des médias sociaux. Nous souhaitons collaborer avec vous pour résoudre tout problème qui puisse se présenter et nous assurer que les problèmes sont signalés de manière efficace aux personnes qui peuvent les résoudre et les corriger.